

## L'IFITS PARTICIPE À LA POLITIQUE INCLUSIVE

Êtes-vous concerné?





- Vous avez des besoins spécifiques
- Vous êtes en situation de handicap
- Vous avez une maladie invalidante ou de longue durée











INSTITUT DE FORMATION 19 av. de Maison-Blanche **INTERHOSPITALIER** THÉODORE SIMON

93331 Neuilly-sur-Marne cedex Site: www.ifits.fr 01 49 44 36 00

E-mail: administration@ifits.fr







## « L'Égalité des droits et des chances pour tous »

Faîtes-vous connaître :

Un référent handicap est à votre disposition pour faciliter votre parcours en formation. Contactez-le par mail: referent-handicap@ifits.fr



POURQUOI signaler et faire reconnaître son handicap

Organisation de la vie en formation Reconnaissance Aménagements et équipements Accompagnement





## **C**ONTACTS UTILES:

- Bureau handicap étudiant de l'Université Sorbonne Paris Nord: scol-handi@univ-paris13.fr
- Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH): https://mdphenligne.cnsa.fr/





## LA LOI :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, des aménagements peuvent être proposés.

**INTERHOSPITALIER** THÉODORE SIMON

INSTITUT DE FORMATION 19 av. de Maison-Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex Site: www.ifits.fr 01 49 44 36 00

E-mail: administration@ifits.fr

